



**BULLETIN D'INSCRIPTION - VELAY ATHLETISME  
LICENCE SAISON 2022-2023**

N° DE LICENCE FFA (7 chiffres ; n° identique à celui des années précédentes) : \_\_\_\_\_ ou nouveau licencié \*

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ SEXE : M  F

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_  
(obligatoire pour recevoir sa licence ; en **MAJUSCULE** et **LISIBLE**)

Tel Portable (obligatoire) : \_\_\_\_\_ Téléphone parents : \_\_\_\_\_  
(obligatoire pour les mineurs)

**Fait le :** \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**Signature et cachet du club :** **Velay Athlétisme**  
5 Rue Francheterre  
43000 LE PUY EN VELAY  
[velay.athle@yahoo.fr](mailto:velay.athle@yahoo.fr)  
[www.velay-athletisme.fr](http://www.velay-athletisme.fr)

**Signature du licencié :**

---

**POUR LES MINEUR.ES : AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné.e \_\_\_\_\_, autorise ma fille, mon fils \_\_\_\_\_

à pratiquer l'athlétisme dans le cadre du club V.A. pour la saison 2022-2023.

J'autorise également les responsables à :

- faire pratiquer les soins d'urgence sur mon enfant en cas de nécessité,
- utiliser l'image de mon enfant à des fins d'illustration sur le site web du club et sur les réseaux sociaux (vous pourrez à tout moment demander le retrait d'une image si vous le souhaitez).

Je m'engage à respecter la charte des parents (voir document intitulé « informations pratiques »).  
J'accepte le règlement intérieur dont j'ai pris connaissance sur le site [www.velay-athletisme.fr](http://www.velay-athletisme.fr)

**Fait le :** \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**Signature responsable légal :**



**LICENCE CHOISIE** (catégorie définie selon l'année de naissance ; cf tableau) ; tarif comprenant le maillot du club obligatoire à porter en compétitions

- Découverte (Éveils Athlétiques et Poussins) 110 € ✕
- Compétition Jeunes (de Benjamins à Juniors) 120 € ✕
- Compétition adultes (de Espoirs à Masters) 140 € ✕
- Running (Loisirs ; permet de participer aux courses hors championnats) 130 € ✕
- **Santé : marche nordique – NOUVEAU !** 100 € ✕
- Encadrement (entraîneur, juge, dirigeant) Gratuit ✕
- Classe à Horaires Aménagés Athlé 60 € ✕

(collèges Lafayette, La Chartreuse, Saint-Dominique, lycée Charles et Adrien Dupuy)

**NB :** sur le montant de la licence payée, entre 50 et 77 euros sont reversés à la FFA, la ligue AURA et le Comité Départemental. Ce montant varie selon la catégorie.

**RÉDUCTIONS (à fournir avec le bulletin d'inscription complété)**

**Montant à déduire ↓**

- A partir du 2<sup>ème</sup> membre de la même famille (joindre justificatif) - 10 €
- Pass' Région (joindre la copie de la carte) - 30 €
- Chèque ANCV / Loisirs Jeunes (joindre les chèques) - ..... € (entre -7,80 € et -39 €)
- Pass Sport (joindre copie du courrier du Ministère) - 50 €
- Agglo Atout Sport (joindre flyer complété) - 30 €

**SOMME TOTALE À RÉGLER :** \_\_\_\_\_

Paiement par chèque (échelonnement possible en trois fois) à l'ordre de Velay Athlétisme.

**Infos réductions tarif licences - CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ**

**Pass Région :** être lycéen ou apprentis / Plus d'infos sur : <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr>

**Pass Sport :** avoir entre 6 et 18 ans ; être bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire ou AEEH ; pour une inscription faite entre septembre et juin. Plus d'infos sur : <https://www.sports.gouv.fr>

**Agglo Atout sport :** avoir entre 5 et 15 ans ; sans condition de ressources ; résider dans l'une des 72 communes de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ; s'inscrire avant le 31/10/22. Flyer à compléter. Engagement sur l'honneur (des contrôles seront faits par la Com d'Agglo).

**Attention : Agglo Atout Sport est non cumulable avec le Pass Région et le Pass Sport.**

**"Chèques loisirs" jeunes :** avoir entre 8 et 12 ans, résider au Puy-en-Velay, en fonction des ressources familiales. Consulter <http://www.lepuyenvelay.fr/sport-et-loisirs/Livret-loisirs-jeunes>



CATÉGORIE D'ÂGE : \_\_\_\_\_

**CATEGORIES D'ÂGE**

<b><u>CATEGORIES</u> valables pour la saison 2022-2023 (à partir du 01/11/2022)</b>	
<b>CATEGORIES</b>	<b>Né.es en :</b>
<b>Éveils athlétiques</b>	2014-2015
<b>Poussins</b>	2012-2013
<b>Benjamins</b>	2010-2011
<b>Minimes</b>	2008-2009
<b>Cadets</b>	2006-2007
<b>Juniors</b>	2004-2005
<b>Espoirs</b>	2001-2002-2003
<b>Séniors</b>	1988-2000
<b>Masters - Vétérans</b>	1987 et avant

Votre enfant intègre le groupe adapté à sa catégorie pour la saison dès le mois de septembre. S'il fait des compétitions en septembre ou octobre, il sera dans la catégorie valable jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre.

**Ex :** votre enfant est poussin et passe benjamin au 1<sup>er</sup> novembre. Il intègre de suite le groupe benjamin mais s'il fait une course en septembre ce sera encore dans la catégorie poussin.

**TENUE DU CLUB**

Un maillot est compris avec votre licence, à porter en compétition. Merci de nous indiquer le modèle, le genre et la taille (à récupérer chez Décathlon à partir du mois de septembre).

Homme	x	Maillot débardeur	x	XS / 6-8 ans	x
Femme	x	Tee-shirt	x	S / 8-10 ans	x
Enfant	x	Tee-shirt trail	x	M / 10-12 ans	x
		Brassière	x	L / 12-14 ans	x
				XL / 14-16 ans	x

## CERTIFICAT MEDICAL :

obligatoire pour une première adhésion, facultatif si un précédent certificat a été fait dans les deux dernières années

### Articles L231-2 et suivants du Code du Sport – Articles D231-1 et suivants du Code du Sport:

Les personnes qui demandent une Licence sportive, à l'exclusion des Non-pratiquants (Licence Athlé Encadrement), doivent produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition.

Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de six mois au 1<sup>er</sup> septembre 2022 ou à la date de la demande de création de la Licence sportive.

Il est valable pour une durée de trois ans à la condition que la Licence sportive soit renouvelée chaque année.

Le titulaire d'une Licence devra renseigner un questionnaire de santé entre chaque renouvellement triennal du certificat médical. Dans l'hypothèse où le sportif ne satisferait pas aux exigences de ce questionnaire, il sera tenu de fournir un nouveau certificat médical attestant l'absence de contre-indication, s'il souhaite renouveler sa licence

### Certificat Médical (daté de moins de 6 mois au 01/09/2022)

pris en application des articles L231-2 et suivants du Code du Sport

(Licences Athlé Compétition, Athlé running, Athlé découverte et Athlé Santé)

Je soussigné(e), Docteur : \_\_\_\_\_

Demeurant à : \_\_\_\_\_

certifie avoir examiné ce jour M. / Mme : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Demeurant à : \_\_\_\_\_

et atteste n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Cachet et Signature du Médecin

### Questionnaire de Santé

pris en application des articles D231-1 et suivants du Code du Sport

(Licences Athlé Compétition, Athlé running, Athlé découverte et Athlé Santé)

REPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES EN COCHANT OUI OU NON.	OUI	NON
<b>Durant les douze derniers mois :</b>		
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?		
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord du médecin ?		
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
<b>À ce jour :</b>		
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les douze derniers mois ?		
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
<b>NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié</b>		

- **Si vous refusez de répondre à ce questionnaire** : vous devez faire remplir le certificat médical ci-contre par votre médecin ou présenter un nouveau certificat médical.
- **Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions** : vous devez consulter votre médecin avec ce questionnaire pour qu'il vous établisse un nouveau certificat médical.
- **Si vous avez répondu NON à toutes les questions** : vous n'avez pas à fournir un nouveau certificat médical et vous atteste de la véracité des réponses aux questions posées par votre signature ci-dessous.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature du/de la licencié.e ou de l'un de ses représentants légaux si mineur.e



**Entraînements piste**  
**(rendez-vous côté ligne droite du 100 m)**

<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Mercredi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>	<u>Samedi</u>
					. 10h00-12h00 : <b>CA-JU et +</b> (demi-fond uniquement)  . 10h30-12h00 : <b>sprint CA et +</b>  . 10h30-12h00 : <b>BE-MI</b>
	. 15h00-17h00 : <b>classe athlé Lafayette</b>  17h30-19h00 : <b>classe athlé</b> <b>Le Monastier</b>	. 14h00-15h30 : <b>EA-PO</b>  . 15h30-17h00 : <b>BE-MI</b>  . 17h00-18h30 : <b>CA et +</b>	. 15h00-17h00 : <b>classe athlé Lafayette</b>		. 14h00-16h00 : <b>EA-PO</b>
18h30-20h00 : <b>BE-MI et CA et +</b>			18h30-20h00 : <b>BE-MI et CA et +</b>	18h30-20h00 : <b>CA et +</b>	

Catégories désignées : **EA** : Éveils athlétiques, **PO** : Poussins, **BE** : Benjamins, **MI** : Minimes, **CA** : Cadets, **JU** : Juniors, **ES** : Espoirs, **SE** : Séniors, **MA** : Masters



**Entraînements hors stade compétition, loisir et santé**

**(rendez-vous devant gymnase Massot)**

Réfèrent : Serge Dubois 06 07 08 22 75		
<b>Compétition</b> : route	<b>Raphaël Bénézit 06 61 41 83 64</b> Vincent Sauron Julien Imbert	<b>Mardi</b> : 18h30-20h00 <b>Jeudi</b> : 18h30-20h00
<b>Compétition</b> : trail	<b>Nathalie Hallack</b> Frédéric Boudre Xavier Cheilletz	<b>Mardi</b> : 18h30-20h00 <b>Jeudi</b> : 18h30-20h00
<b>Loisir</b> : route / trail	<b>Serge Dubois</b> Franck Malartre Emmanuel Testud Jeff Perbet	<b>Lundi</b> : 18h30-20h00 <b>Mercredi</b> : 18h30-20h00 <b>Vendredi</b> : 18h30-20h00
<b>Loisir</b> : "Team Ten" : être capable de courir jusqu'à 10 km/h max durant 45 mn environ	<b>Lise Valentin</b> Apolline Aurelle Anne-Cécile Meysonnier	<b>Mardi</b> : 18h30 - 20h00
<b>Santé</b> : marche nordique	<b>Thomas Santi-Lagoutte-Couëdro</b>	<b>Lundi</b> : 10h30-12h00 (confirmés) <b>Mercredi</b> : 18h30-20h00 (débutant.es) <b>Samedi</b> : 9h00-10h30 (confirmé.es)

## INFORMATIONS PRATIQUES

### INSCRIPTION

La prise d'une licence FFA auprès de Velay Athlétisme est définitive et ne sera en aucun cas remboursée quel qu'en soit la raison.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité et retardera la saisie de votre licence. La licence sera envoyée par la FFA à l'adresse mail indiquée sur le bulletin d'adhésion. Parfois elle arrive dans les spams, veuillez consulter ce dossier avant de contacter le secrétariat du club par mail [velay.athle@yahoo.fr](mailto:velay.athle@yahoo.fr)

### CHARTRE DES PARENTS

Les parents jouent un rôle charnière entre l'ensemble des intervenants de notre association. Aussi nous comptons sur votre soutien et votre accompagnement à nos côtés pour une bonne réussite de tous nos objectifs. Le rôle des parents est de **s'engager au moins une fois** (voire plusieurs fois si possible) à accompagner les athlètes lors des déplacements sportifs et respecter l'horaire des épreuves ; et s'engager à être bénévole lors des événements sportifs/festifs organisés par le club **au moins une fois** dans la saison.

**ADRESSE DU CLUB** : Désormais, tout courrier ou règlement doit être envoyé ou déposé à : Velay Athlétisme, 5 rue Francheterre, 43000 Le Puy-en-Velay.

### RENDEZ-VOUS DES ENTRAINEMENTS

Les rendez-vous des entraînements hors stade ont lieu devant le gymnase Massot, côté rivière complexe sportif de Massot. L'heure indiquée correspond au démarrage de l'entraînement. Prévoir un quart d'heure d'avance si vous avez besoin de vous changer.

### Y A-T-IL ENTRAINEMENT ?

La saison 2022/2023 débutera le lundi 6 septembre 2022 et prendra fin samedi 1er juillet 2023 (dernier entraînement). Lors des vacances scolaires, les entraînements sont maintenus à partir de la catégorie benjamin.

#### **Entraînements hivernaux (novembre à février)**

Pour les catégories jeunes, des entraînements peuvent être déplacés au gymnase de Roche Arnaud. Ces changements de lieu vous seront confirmés pendant la saison.

### INFORMATIONS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Nous faisons de notre mieux pour vous informer sur le site internet, par mail, par le réseau Facebook et parfois par SMS (sections jeunes). Dès votre inscription, demandez à intégrer le groupe « V.A Family ».

### BÉNÉVOLAT

Velay Athlétisme compte entre 200 à 300 licenciés par saison. Son fonctionnement est possible grâce à l'engagement d'une dizaine de personnes comme entraîneur.es et environ le même nombre pour le Comité Directeur. Tous sont bénévoles. Merci donc pour votre indulgence.

Si le milieu sportif vous attire, que vous pouvez apporter vos compétences (administratives, informatiques, sportives ou autre), n'hésitez pas à vous faire connaître !

### TENUES AUX COULEURS DU CLUB

Un partenariat avec DECATHLON a été noué jusqu'à la saison 2024-2025.

Pour commander des tenues (maillots, shorts, vestes) aux couleurs du club, vous pouvez vous rendre sur site internet [velay-athletisme.fr](http://velay-athletisme.fr), valider votre panier et déposer le chèque du montant correspondant dans notre boîte aux lettres (5 rue Francheterre, 43 000 Le Puy-en-Velay) en indiquant sur l'enveloppe **votre nom et les articles commandés**. Chaque début de saison, une journée d'essayage est organisée ; les dates vous seront communiquées par mail en début de saison.